

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

DIRECTA

Version 3.0
Date de révision 09.04.2014

Date d'impression 18.08.2015

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : **DIRECTA**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Entretien du linge

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : BENE0-Remy
Remylaan 4
BE - 3018 Leuven-Wijgmaal

Téléphone : +3216248511
Téléfax : +3216440144
Adresse e-mail : info-MSDS@beneo-group.com
Personne responsable/émettrice : CRDS EH&S Ochsenfurt (info-msds@suedzucker.de)

1.4

Numéro d'appel d'urgence : +3216248511 (Mo-Fr: 8 - 15 heures)

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Étiquetage supplémentaire:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Risque d'explosion de poussière.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
 conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

DIRECTA

 Version 3.0
 Date de révision 09.04.2014

Date d'impression 18.08.2015

3. Composition/ informations sur les composants
3.2 Mélanges
Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration W/W [%]
tétraborate de disodium, décahydrate	1303-96-4 / 01- 2119490790- 32-0000	Repr.Cat.2; R60- R61 Xi; R36	Eye Irrit. 2; H319 Repr. 1B; H360FD	0,5 - < 8,5
Substance VLEP :				
amidon	9005-25-8 232-679-6			50 - < 100

*Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
 Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.*

4. Premiers secours
4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux** : Enlever les vêtements souillés. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.
- En cas d'inhalation** : Faire respirer de l'air frais. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau** : Laver abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux** : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion** : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes** : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement** : Traiter de façon symptomatique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
 conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

DIRECTA

 Version 3.0
 Date de révision 09.04.2014

Date d'impression 18.08.2015

5. Mesures de lutte contre l'incendie
5.1 Moyens d'extinction

 Moyens d'extinction appropriés : Jet d'eau pulvérisée, Poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO₂),

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

 Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Des matières combustibles. En cas d'incendie, risque de formation de gases de combustion ou de vapeurs dangereuses.
 En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d') : Dioxyde de carbone (CO₂) Monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Eviter la production de poussière; la poussière fine dispersée en concentrations suffisantes dans l'air, représente, en présence d'une source d'inflammation, un risque potentiel d'explosion de poussière. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter l'inhalation de la poussière. Eviter toute formation de poussière. Eviter le contact avec la substance.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Récupérer à l'état sec (mécanique). Acheminer vers l'élimination. Nettoyer.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
 conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

DIRECTA

 Version 3.0
 Date de révision 09.04.2014

Date d'impression 18.08.2015

7. Manipulation et stockage
7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les poussières. Éviter la formation de poussière. Éviter le contact avec la peau et les yeux. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Prendre des mesures de précaution contre les coups de poussière. Maintenir propres les postes de travail, éviter les accumulations de poussière. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Respecter les règles de protection contre les explosions!

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit sec. Protéger de l'humidité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Températures de stockages: sans limites.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: non applicable

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle
8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
amidon	9005-25-8	VLE 8 hr	10 mg/m ³	Belgium. Valeurs limites d'exposition professionnelle
		VLA-ED	10 mg/m ³	Spain. Environmental Limits for exposure to Chemical agents - OEL
		TWA (Inhalable)	10 mg/m ³	UK. EH40 WEL - Workplace Exposure Limits
borax décahydrate	1303-96-4	VLA-ED	2 mg/m ³	Spain. Environmental Limits for exposure to Chemical agents - OEL
		TWA	5 mg/m ³	UK. EH40 WEL - Workplace Exposure Limits

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
 conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

DIRECTA

 Version 3.0
 Date de révision 09.04.2014

Date d'impression 18.08.2015

		TWA	0,5 mg/m ³	Germany. TRGS 900 - Occupational exposure limit values.
		VLE 8 hr	2 mg/m ³	Belgium. Valeurs limites d'exposition professionnelle

 TWA = Time Weighted Average
 STEL = Short Time Exposure
 OEL = Occupational Exposure Limit
DNEL
**tétraborate de disodium,
 décahydrate**

 : Utilisation finale: Travailleurs - Inhalation
 (Aigu - effets locaux)
 Valeur: 22,3 mg/m³

 Utilisation finale: Travailleurs - Inhalation
 (Long terme - effets systémiques)
 Valeur: 12,8 mg/m³

 Utilisation finale: Travailleurs - Contact avec la peau
 (Long terme - effets systémiques)
 Valeur: 42478 mg/m³
amidon

: donnée non disponible

PNEC

: Ces informations ne sont pas disponibles.

8.2 Contrôles de l'exposition
Équipement de protection individuelle

 Protection respiratoire : Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières.
 Masque adéquat avec filtre à particules P1 (NE 143)

 Protection des mains : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.
 Matière des gants: Caoutchouc nitrile

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'une fournisseur à l'autre.

Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

DIRECTA

Version 3.0
Date de révision 09.04.2014

Date d'impression 18.08.2015

- Protection des yeux : Lunettes de sécurité
(en cas d'exposition à la poussière)
- Mesures de protection : Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement*
- Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Forme : poudre,
- Couleur : blanc
- Odeur : presque inodore
- Point d'éclair : non applicable
- Température d'inflammation : donnée non disponible
- Limite d'explosivité, inférieure : donnée non disponible, Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
- Limite d'explosivité, supérieure : donnée non disponible
- pH (100,0 g/l) : env. 7 - 10 (à 20 °C)
- Point/intervalle de fusion : donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : non applicable
- Masse volumique apparente : env. 500 - 600 kg/m³
- Hydrosolubilité : pratiquement insoluble (à 20 °C)
forme la solution colloïdale dans l'eau chaude

9.2 Autres informations

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

DIRECTA

 Version 3.0
Date de révision 09.04.2014

Date d'impression 18.08.2015

10. Stabilité et réactivité
10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Dans le cas de produits organiques dégageant de la poussière il faut en général envisager la possibilité de coups de poussière.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Fort réchauffement (décomposition). Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Protéger de l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts,

10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique : env. 200 °C

11. Informations toxicologiques
11.1 Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

tétraborate de disodium, décahydrate : DL50 rat: > 2.000 mg/kg
Méthode: RTECS

Toxicité aiguë par voie cutanée

tétraborate de disodium, décahydrate : DL50 lapin: > 2.000 mg/kg
Méthode: IUCLID

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : faiblement irritant - marquage non obligatoire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
 conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

DIRECTA

 Version 3.0
 Date de révision 09.04.2014

Date d'impression 18.08.2015

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : faiblement irritant - marquage non obligatoire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.

Tératogénicité/Toxicité pour la reproduction
tétraborate de disodium, : H360D: Peut nuire au fœtus.
décahydrate : H360F: Peut nuire à la fertilité.

Toxique systémique pour un organe cible - exposition unique

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxique systémique pour un organe cible - expositions répétées

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Information supplémentaire : Nous ne disposons pas de données quantitatives concernant la toxicité de ce produit. L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires. Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

12. Informations écologiques
12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson

tétraborate de disodium, : CL50: 79,7 mg/l
décahydrate : Durée d'exposition: 96 h
 Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
 Substance d'essai: Bor

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

tétraborate de disodium, : CE50: 133 mg/l
décahydrate : Durée d'exposition: 48 h
 Espèce: Daphnia magna
 Substance d'essai: Bor

Toxicité pour les algues

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
 conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

DIRECTA

 Version 3.0
 Date de révision 09.04.2014

Date d'impression 18.08.2015

tétraborate de disodium, décahydrate : CE50: 40 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (Selenastrum capricornutum)
 Substance d'essai: Bor

Toxicité pour les bactéries

tétraborate de disodium, décahydrate : CE0: 15,8 mg/l
 Durée d'exposition: 16 h
 Espèce: Pseudomonas putida (substance anhydre)
 Méthode: IUCLID

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité : donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : Nous n'avons pas de données quantitatives concernant les effets écologiques de ce produit. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

13. Considérations relatives à l'élimination
13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Code des déchets : L'attribution des codes aux déchets doit être faite conformément au Catalogue Européen des Déchets (CED) et en fonction du secteur et du procédé (dépendant de la source).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

DIRECTA

Version 3.0
Date de révision 09.04.2014

Date d'impression 18.08.2015

14. Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Les prescriptions concernant le transport sont citées conformément aux accords internationaux et dans la forme utilisée en Allemagne. Ne sont pas prises en considération les différences en vigueur dans les autres pays.

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation relative aux : non
dangers liés aux accidents
majeurs (Réglementation
relative aux Installations
Classées)

Classe de contamination de : WGK 1 - pollue faiblement l'eau
l'eau (Allemagne) (auto classification)

Substances extrêmement : Contient:
préoccupantes (SVHC) tétraborate de disodium, décahydrate

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette mélange.

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R36	Irritant pour les yeux.
R60	Peut altérer la fertilité.
R61	Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

.....

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



DIRECTA

Version 3.0
Date de révision 09.04.2014

Date d'impression 18.08.2015

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Adelya, Terre d'Hygiène